

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 20 MAI 2021 à 20h30

Présents : BRUNEL Didier, VIGNOBOUL Cécile, TEISSEDRE Murielle, VIGOUROUX Didier, ALLE Jean-Louis, ALIBERT Lucien, BOUQUET Stéphanie, BUGEAUD Eliane, CAYROCHE Marie-Xristine, CAYROCHE Pierre, JOURDAN-OSTY Florence, LAURENS Sébastien, MONTCHAMP Axelle, ROL Sébastien, RUNEL Fanny.

Représentés :

DELIBERATIONS

1) Convention de servitudes ENEDIS pour Champcate

Suite au projet de développement éolien sur le site de Champcate, la commune est sollicitée par ENEDIS afin de leur permettre la réalisation de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution. ENEDIS envisage des travaux pour développer le futur parc éolien Champcate et doit emprunter un chemin rural de la commune sur la section AL.

ENEDIS invite la commune à signer une convention de servitudes pour la réalisation de ces travaux de canalisation souterraine sans contrepartie financière, pour toute la durée de vie de l'ouvrage.

Monsieur le Maire propose de valider la convention de servitudes avec ENEDIS en ces termes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la convention de servitudes avec ENEDIS.

2) Adhésion au groupement de commandes électricité du SDEE

En prévision du renouvellement du marché groupé de fourniture d'électricité au 1^{er} janvier 2022, le SDEE propose aux collectivités non-membres du groupement d'y adhérer pour bénéficier d'un achat optimisé tout en évitant des démarches complexes d'appels d'offres.

Deux offres sont disponibles, « Verte Classique » et « Verte HVE » avec un surcoût de 1% pour la première et 15% à 30% pour la seconde en l'état actuel du marché. La commune doit se positionner sur l'une des deux offres.

L'adhésion au groupement est effective pour une durée de 3 ans (de 2022 à 2024 inclus).

Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes à compter du 1^{er} janvier 2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants (Monsieur Sébastien ROL ne prend pas part au vote), valide l'adhésion au groupement de commandes électricité du SDEE à compter du 1^{er} janvier 2022.

3) Admission de créances en non-valeur sur budget M40

La Trésorerie nous communique des dettes irrécouvrables sur le budget M40 à admettre en non-valeur pour l'exercice 2021. Le montant de cette année s'élève à 337,77 € et sera imputé à l'article 6541.

Les dettes correspondent à des factures d'eau impayées par l'ancien gestionnaire de l'Etoile.

Monsieur le Maire propose de valider l'admission des créances en non-valeur pour l'exercice 2021.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'admission des créances en non-valeur pour l'exercice 2021.

4) Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le déroulement de la procédure de l'avancement de grade pour l'année 2021. À ce stade, il convient de créer le poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour Monsieur Arnaud SAVAJOL et de supprimer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

La date d'effet de l'avancement de grade est fixée au 1^{er} juin 2021 après validation du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la création du poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et la suppression du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

5) Modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire expose le projet de modification simplifiée du PLU pour permettre le retrait d'un emplacement réservé sur une parcelle appartenant à Monsieur BONNAL Christophe sous condition de don d'une partie du terrain (149 m²) afin de pouvoir créer un cheminement piéton dans la continuité du lotissement des frênes. La commune pourrait alors inscrire cet aménagement dans un futur programme voirie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le lancement de la procédure de modification simplifiée du PLU pour la raison évoquée ci-dessus.

6) Acquisitions foncières

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal le projet d'acquisition de plusieurs parcelles désignées ci-après :

- la parcelle cadastrée AY 407 appartenant à M. DELON Christian, au prix de 6 000 euros le bâti inclus, la commune souhaitant l'acquérir pour le stockage du matériel des services techniques ;
- la parcelle cadastrée AT 159 appartenant à M. BESTION Jean-Claude, au prix de 1 603 euros, la commune souhaitant l'acquérir dans le cadre du projet de l'aménagement de la traversée de la RD806 ;
- la parcelle cadastrée AT 498 appartenant à Mme. BRAGER Odile, au prix de 6 000 euros, la commune souhaitant l'acquérir dans le cadre du projet de l'aménagement de la traversée de la RD806.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les acquisitions foncières évoquées ci-dessus.

7) Droits de préemption foncier

Monsieur le Maire expose au conseil municipal deux droits de préemption à traiter :

- Vente du terrain AY 460 de Monsieur Yves BADAROUX à Monsieur MEYNADIER-ROUVIERE. Sur ce terrain d'une superficie de 3 330 m², la commune peut envisager la réalisation d'une opération de lotissement pour favoriser la densité urbaine et aménager une voirie correcte pour la desserte du lotissement.
- Vente de la maison de Monsieur Christian DELON à Monsieur Vincent RICHARD dans le vieux village. Pour cette maison, la commune pourrait envisager l'acquisition d'une partie du bâti pour le démolir afin de réaliser un élargissement de la voirie. Cela correspond à un emplacement réservé inscrit dans le PLU de la commune. Le reste de la maison d'habitation resterait dans l'acquisition avec deux autres parcelles.

Monsieur le Maire propose d'utiliser le droit de préemption de la commune pour acquérir ces biens.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide l'usage du droit de préemption urbain pour les deux ventes évoquées ci-dessus.

8) Numérotation de rues

Madame Marie-Xristine CAYROCHE présente le projet de numérotation des rues suivantes dans le vieux village :

- Rue du Château
- Impasse du Fort
- Impasse du Chapitre
- Impasse du Merdaric
- Traverse de la Doupleto
- Rue de la Fontaine
- Rue de l'Ecole
- Chemin de la Fouon Basse

Monsieur le Maire propose de valider la numérotation des rues telle que présentée ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la numérotation ci-dessus.

SUJETS A ABORDER

France Relance : transformation numérique

Monsieur le Maire expose les modalités du plan de relance de la transformation numérique des collectivités avec des financements importants de l'Etat (100%). La commune pourrait profiter du dispositif pour dématérialiser les registres d'état civil et faciliter le travail du secrétariat sans abîmer les livres.

Le coût de ce projet est estimé à 3 024 € TTC.

Dans ce cadre, la mairie pourrait également faire réaliser un plan de recollement du réseau d'eau potable avec positionnement GPS des vannes ainsi que le positionnement des regards pour les eaux pluviales. Le coût est à établir.

Madame Cécile VIGNOBOUL propose aussi l'acquisition d'un logiciel de suivi des agents communaux.

La commune pourrait également inscrire un logiciel de gestion des risques pour l'ensemble de la population.

L'Etat demande de grouper l'ensemble des demandes pour ne faire qu'un seul dossier.

Point sur les travaux de Coulagnet avec RCI

Une réunion sur site était prévue le 11 mai 2021 entre la commune, la DDT48 et RCI pour débloquer le dossier de l'aménagement AEP du village de Coulagnet. Malheureusement, les intempéries étaient trop importantes et la réunion doit être reportée à une date ultérieure.

Une nouvelle date vient d'être donnée au 3 juin en espérant que la météo soit plus clémente.

Point sur les travaux de la RD806

Après plusieurs relances, Monsieur le Maire a pu avoir un rendez-vous avec Monsieur Nicolas AMAT. Il était important de le rencontrer afin de finaliser le projet avant de revoir le département et surtout d'avoir un point précis sur les acquisitions foncières à prévoir.

Point sur les travaux de la Place de l'Eglise

La commune a enfin reçu le dernier devis d'aménagement de la Place de l'Eglise pour un montant total de 182 621,88 €. Le devis a rapidement été validé pour que les travaux puissent être engagés au début de cet été.

Réunion CCAS

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Stéphanie BOUQUET pour faire le compte rendu du dernier conseil du CCAS :

- Vote du compte administratif 2020 : les recettes de fonctionnement s'élèvent à 5 093,61 €, les dépenses de fonctionnement à 2 486,28 € avec un résultat définitif de 5 381,24 €.
- Vote du budget primitif 2021 : en fonctionnement, la section s'équilibre à 7 800 €. En investissement, la section s'équilibre à 5 265,02 €.
- Achat d'une balançoire au square du 19 mars 1962 : le CCAS a pris en charge le coût de la balançoire qui s'élève à 4 588,80 € TTC. La dalle béton et le revêtement en sol amortissant homologué, un travail très technique, ont été réalisés par les employés communaux.
- Vaccination contre la COVID19 : en collaboration avec l'ARS, neuf personnes ont été accompagnées dans la démarche et ont pu se faire vacciner.
- Cadeaux aux CM2 et aux aînés : chaque année, les élèves de CM2 de l'Ecoline et de la Farandole ont reçu une attention du CCAS. Un coffret compas et une calculatrice leur ont été remis. À partir de 80 ans, les aînés reçoivent, le mois de leur anniversaire, un cadeau. Cette année, un panier garni composé de produits locaux et frais est confectionné par le Chastellois.

Madame Stéphanie BOUQUET présente aussi le devis d'Aero Pub pour la rénovation de la signalétique du parcours de santé, pris en charge par le CCAS pour un montant de 618,17 €.

Organisation des élections départementales et régionales 2021

A l'occasion de l'organisation des élections départementales et régionales, Monsieur le Maire expose la réglementation à respecter afin de pouvoir assurer ces élections. Un schéma est présenté pour que les élus comprennent le bon déroulement du scrutin et l'importance de leurs rôles respectifs dans cette organisation.

Il est impératif de respecter le protocole sanitaire et de faire voter les administrés en étant le plus fluide possible pour ne pas encombrer les deux bureaux de vote car il ne peut y avoir que trois électeurs en même temps dans le bureau de vote.

Pour le premier tour de scrutin du 20 juin, chaque élu sera affecté à un poste donné dans le bureau de vote et il pourra choisir la plage horaire.
Pour le second tour du 27 juin, chaque élu choisira sa plage horaire et les postes au sein du bureau de vote pourront être tenus de façon aléatoire.